

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 19 novembre 2021

### **XI. Approbation de la modification des tarifs des repas étudiants aux restaurants de l'INSPE Centre-Val de Loire**

Dans le cadre de la crise sanitaire, le Conseil d'Administration a approuvé le 26/02/2021 l'alignement du tarif du repas étudiant dans les restaurants de l'INSPE CVL sur le tarif national CROUS (1 €) dans un souci d'égalité de traitement des usagers.

Depuis la rentrée universitaire 2021-2022, le tarif national CROUS a évolué, réservant aux étudiants boursiers ou aux étudiants en situation de précarité le tarif des repas à 1 €. En dehors de ce cadre, le tarif est de 3,30 €.

Dans un souci d'égalité de traitement des usagers, il est proposé de modifier les tarifs des repas étudiants des restaurants de l'INSPE CVL pour l'aligner sur les tarifs nationaux du CROUS.

Il est proposé à l'avenir d'aligner automatiquement le(s) tarif(s) étudiants, des restaurants de l'INSPE CVL, sur la grille de tarifs nationaux CROUS.

Le Conseil d'Administration approuve la modification des tarifs des repas étudiants aux restaurants de l'INSPE Centre-Val de Loire.

<b>Effectif Statutaire :</b>	36
<b>Membres en exercice :</b>	35

<b>Quorum :</b>	
Membres présents :	14
Membres représentés :	7
<b>Total :</b>	21

Décompte des votes :

<b>Abstentions :</b>	-
<b>Votants :</b>	21
<b>Blancs ou nuls :</b>	-

<b>Suffrages exprimés :</b>	21
<b>Pour :</b>	21
<b>Contre :</b>	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Orléans, le 24/11/2021

**Le Président de l'Université**



**Éric BLOND**

Présidente CAe		DGS				Rectorat	
VPCA		DRH				SAJ	
VPCR		DAF					
VPCFVU		Agent Comptable					
VP déléguée aux « Moyens »							